**Financer la Couverture Maladie Universelle (CMU) : une agence unique financée par une taxe affectée sur les produits**

Mansoum NDIAYE, Hervé LAFARGE

\*CESAG, \*\*Université Paris Dauphine

Contexte. La protection contre le risque financier est une composante de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) qui se développe difficilement dans les pays d’Afrique de l’Ouest. Elle se heurte aux caractéristiques du contexte de pauvreté : une activité économique majoritairement informelle, l’omniprésence des comportements de captation de ressources financières et la faible légitimité des Etats post-coloniaux. La pauvreté a partout imposé une protection sociale obligatoire, l’informel impose le volontariat des contributions, la captation de l’argent fragilise la micro-assurance, la faible légitimité de l’Etat instaure la méfiance.
But. Montrer la faisabilité et le potentiel d’un dispositif de CMU constitué d’une agence unique, financée principalement par une taxe affectée sur les produits.
Objectifs :
1) Analyser les forces et les faiblesses des dispositifs de CMU développés en Afrique de l’ouest francophone.
2) Evaluer le besoin de financement d’une agence unique jouant le rôle de tiers payant
3) Evaluer le potentiel de financement d’une taxe sur les produits
4) Montrer le potentiel de régulation dont dispose ce dispositif.

Méthodes : Faire une analyse documentaire des lois, décrets, projets de lois et de décrets, comptes nationaux de la santé, budgets de l’Etat.
Résultats
Tous les Etats élaborent et développent des dispositifs de CMU basés sur le renforcement des dispositifs existants (AMO, gratuités) et le développement des mutuelles d’adhésion volontaire et subventionnée. Ce dernier volet est aussi le plus problématique.
Une couverture universelle et pérenne nécessite la mise en place d’un dispositif non contributif unifié financé sur ressources intérieures.
Un dispositif constitué d’une agence unique qui prend en charge les factures de tous les citoyens, financée par une taxe affectée sur les produits (type TVA et droits de douane), parait économiquement soutenable.
Ce dispositif présente un fort potentiel de renforcement du système d’information et de régulation de l’offre de soins.

Conclusion : un tel dispositif devrait-être expérimenté.